

Le Guide sur les droits de l'homme dans les Objectifs de Développement Durable

Relier les droits de l'homme avec tous les objectifs de développement durable

Cliquez sur un objectif, une cible ou un instrument pour afficher le texte. Utilisez les boutons situés à droite pour ajuster l'arrangement des résultats.

Arranger par:

Cibles

Instruments

Objectif	Cible	Instrument	Article
 <p>14 VIE AQUATIQUE</p> <p>Conservier et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.</p>	<p>14.6</p> <p>D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.</p> <p>Indicators 14.6.1</p> <p>État d'avancement de la mise en oeuvre des instruments internationaux visant à combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée</p>	<p>PIDCP</p> <p>Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)</p>	<p>Afficher tous les articles</p> <p>1.2</p> <p>Pour atteindre leurs fins, tous les peuples peuvent disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles, sans préjudice des obligations qui découlent de la coopération économique internationale, fondée sur le principe de l'intérêt mutuel, et du droit international. En aucun cas, un peuple ne pourra être privé de ses propres moyens de subsistance.</p>
		<p>PIDESC</p> <p>Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)</p>	<p>Afficher tous les articles</p> <p>1.2</p> <p>Pour atteindre leurs fins, tous les peuples peuvent disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles, sans préjudice des obligations qui découlent de la coopération économique internationale, fondée sur le principe de l'intérêt mutuel, et du droit international. En aucun cas, un peuple ne pourra être privé de ses propres moyens de subsistance.</p>
		<p>Protocole de San Salvador</p> <p>Protocole additionnel à la Convention américaine relative aux droits de l'homme traitant des droits économiques, sociaux et culturels (Protocole de San Salvador)</p>	<p>Afficher tous les articles</p> <p>11.2</p> <p>Les Etats parties encourageront la protection, la préservation et l'amélioration de l'environnement.</p>
		<p>Charte africaine des droits de l'homme et des peuples</p> <p>Charte africaine des droits de l'homme et des peuples</p>	<p>Afficher tous les articles</p> <p>24</p> <p>Tous les peuples ont droit à un environnement satisfaisant et global, propice à leur développement.</p>
		<p>CDB</p> <p>Convention sur la diversité biologique</p>	<p>Afficher tous les articles</p> <p>6</p> <p>Chacune des Parties contractantes, en fonction des conditions et</p> <p>6.a</p> <p>Elabore des stratégies, plans ou programmes nationaux tendant à assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ou adapte à cette fin ses stratégies, plans ou programmes existants qui tiendront compte, entre autres, des mesures énoncées dans la présente Convention qui la concernent;</p> <p>6.b</p> <p>Intègre, dans toute la mesure possible et comme il convient, la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans ses plans, programmes et politiques sectoriels ou intersectoriels pertinents.</p> <p>8</p> <p>Chaque Partie contractante, dans la mesure du possible et selon qu'il conviendra :</p> <p>8.1</p> <p>S'efforce d'instaurer les conditions nécessaires pour assurer la compatibilité entre les utilisations actuelles et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs;</p>

			8.1 Lorsqu'un effet défavorable important sur la diversité biologique a été déterminé conformément à l'article 7, réglemente ou gère les processus pertinents ainsi que les catégories d'activités;
--	--	--	--

The Human Rights Guide to the SDGs is made by Institute for Human Rights in Denmark. The guide is provided as a free service under Creative Commons. Please report errors or missing elements to info@humanrights.dk.